

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE CAP-SAINT-IGNACE
RÉUNION MERCREDI LE 17 AVRIL 2013**

Réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 17 avril 2013 à 19 heures 30 à laquelle sont présents MM. François Pelletier, Gaétan Gaudreau, Henri-Louis Bernier, Steven Guimont, Gilles Guimont, inspecteur en bâtiment et en environnement et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale.

Absents : MM. Jérôme Landry et Michel Leblanc

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 mars 2013;
3. Demande de dérogation mineure M^{me} Suzie Paris et M. Claude Michaud;
4. Projet d'ajout d'usage zone CbM-3;
5. Compte-rendu de M. Jimmy Talon concernant la rencontre ayant eu lieu pour la sécurité dans la zone scolaire avec l'école Monseigneur-Sirois;
6. Varia;
7. Levée de la réunion.

1) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Henri-Louis Bernier, appuyé par Gaétan Gaudreau que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2013

Il est proposé par Gaétan Gaudreau, appuyé par François Pelletier que le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2013 soit accepté tel que lu.

3) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE M^{ME} SUZIE PARIS ET M. CLAUDE MICHAUD

CONSIDÉRANT QUE

les membres du comité consultatif d'urbanisme ont reçu de M^{me} Suzie Paris et de M. Claude Michaud une demande de dérogation mineure et qu'une vérification de la réglementation municipale pour la zone RcP-1 a déjà été effectuée par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE

les points apportés dans les documents reçus des propriétaires amènent les membres du comité consultatif d'urbanisme à être en faveur à leur demande de dérogation mineure avec certaines restrictions quant au positionnement du poteau à 18 pieds de la rue et quant à la grosseur des affiches qui devront être visibles de la rue puisque le terrain présente une pente (descente);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Pelletier, appuyé par Steven Guimont et résolu unanimement que le comité recommande au conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure et que la municipalité donne accès à M^{me} Suzie Paris, par le biais de M. Gilles Guimont, inspecteur municipal, à la règlementation municipale concernée à titre d'information pour ses futurs clients.

4) PROJET D'AJOUT D'USAGE ZONE CBM-3

CONSIDÉRANT QUE

les membres du comité consultatif d'urbanisme ont reçu de M. Jimmy Talon un compte-rendu exhaustif du déroulement de la rencontre publique du 8 avril dernier tenant compte des faits qui ont été apportés par les citoyens et citoyennes et des réactions des gens face au projet de la quincaillerie dans la zone CbM-3;

CONSIDÉRANT QUE

ces propos entretenus en consultation publique ont nécessité auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme une nouvelle discussion sur les faits présentés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steven Guimont, appuyé par François Pelletier que le comité consultatif d'urbanisme maintienne sa position quant à sa recommandation positive faite lors de la précédente séance du 20 mars dernier et de transmettre ces mêmes recommandations auprès du conseil municipal.

5) COMPTE-RENDU DE M. JIMMY TALON CONCERNANT LA RENCONTRE AYANT EU LIEU POUR LA SÉCURITÉ DANS LA ZONE SCOLAIRE AVEC L'ÉCOLE MONSEIGNEUR-SIROIS

CONSIDÉRANT QUE

les membres du comité consultatif d'urbanisme ont reçu de M. Jimmy Talon un compte-rendu de la rencontre avec les dirigeants de l'école Monseigneur-Sirois; cette rencontre ayant eu lieu afin de discuter de la sécurité dans la zone scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de l'école ont démontré une appréciation du pour la sécurisation des lieux scolaires et ont favorisé le plan projet élaboré par l'arpenteur-géomètre M. Étienne Canuel, présenté par la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'école primaire M^{me} Christiane Grenier adressera à M^{me} Sophie Boucher, directrice générale de la municipalité une demande formelle concernant quelques points à discuter avant toute poursuite du processus;

CONSIDÉRANT QUE les points qui seront apportés par M^{me} Grenier toucheront plus précisément le stationnement pour les bicyclettes, l'état des marches de ciment positionnées à l'avant de l'édifice public qui mènent à la rue du Manoir Est et la pose d'une nouvelle pelouse du côté de l'école;

EN CONSÉQUENCE, le comité consultatif d'urbanisme poursuivra les démarches enclenchées conjointement avec l'école primaire Monseigneur-Sirois afin de sécuriser la zone scolaire. Le comité consultatif d'urbanisme attendra néanmoins que les recommandations de M^{me} Grenier soient acheminées à M^{me} Boucher et une discussion sera à prévoir par la suite.

6) VARIA

Une demande à la CPTAQ (Commission de la protection du territoire agricole du Québec) devra être déposée par la Municipalité de Cap-Saint-Ignace dans le projet du camping corporatif de M. Raynald Coulombe.

7) LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Gaétan Gaudreau, appuyé par Steven Guimont que la réunion soit levée à 21 heures 12.